

Cahier des Charges
PROCÉDURE ADAPTÉE N° 2019-09-01

« Achat d'une solution logicielle de supervision industrielle »

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CHARGES

Ce document comprend le règlement de la consultation et le descriptif technique particulier.

SOMMAIRE

1	REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
1.1	Identification de l'acheteur	3
1.2	Objet de la consultation	3
1.3	Durée du marche	3
1.4	Date et heure limites de remise des offres	3
1.5	Contenu et mise à disposition du dossier de consultation des entreprises (dce)	4
1.6	Présentation des dossiers des candidats	4
1.7	Conditions d'envoi ou de remise des plis	5
1.8	Sélection des prestataires	6
1.9	Informations diverses	6
2	DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA CONSULTATION	7
2.1	Objet	7
2.2	Caractéristiques de la solution logicielle :	7
2.3	Compléments de prestation :	7

1 REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1 IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Le Centre de Formation et d'Apprentissage des Industries d'Istres, représenté par son Président – DOS SANTOS Jean Pierre

CFAI ISTRES
8 Chemin de Capeau, 13800 Istres
Téléphone : 04 91 13 74 65

Le CFAI d'Istres a pour mission la formation d'apprentis et de salariés d'entreprise pour le secteur industriel.

Dans le cadre du financement public national et régional dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, la structure réalise ses achats en appliquant les règles de transparence de mise en concurrence exigée par les financeurs publics ; des potentiels fournisseurs, à travers un cahier des charges décrivant le besoin d'achat.

1.2 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent appel à propositions a pour objet d'acheter une Solution Logicielle de Supervision industrielle à finalité pédagogique.

Cette consultation a pour objet de retenir un fournisseur pour le besoin défini dans le Descriptif Technique particulier - partie 2 du cahier des charges.

La procédure pourra donner lieu à une négociation avec les 3 premiers candidats au terme de la première analyse des offres.

1.3 DUREE DU MARCHE

Le présent cahier des charges est valable uniquement pour la commande du besoin défini ci-après.

1.4 DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES

La date et l'heure limite de réception des offres est fixée au : 11 OCTOBRE 2019 à 17h

1.5 CONTENU ET MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

- *Contenu du DCE*

⇒ Le présent dossier de consultation (incluant le Règlement de la Consultation - partie 1 et le descriptif technique de la consultation - partie 2) ;

- *Mise à disposition du DCE : par voie électronique*

Ce dossier de consultation est à disposition du candidat par téléchargement sur le site du CFAI : <http://www.formation-industries-paca.fr/>

- *Modifications éventuelles du DCE*

Le CFAI Istres se réserve le droit d'envoyer au plus tard 3 jours avant la date de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au DCE.

Dans le cas où la rédaction de ce document leur semblerait anormale ou ambiguë, il leur appartiendra de le signaler par email aux contacts suivants : bennasr@cfaiprovence.com et vien@cfaiprovence.com.

Une réponse qui précisera éventuellement les points évoqués sera alors faite à l'ensemble des candidats. Du seul fait de la remise de leurs offres, les candidats s'engagent à respecter le DCE en l'état.

- *Demandes de renseignements d'ordre administratif et technique*

Les candidats sont invités à poser toute question nécessaire à l'établissement de leur offre au maximum 3 jours calendaires avant la date limite de réception des offres par email aux contacts suivants : bennasr@cfaiprovence.com et vien@cfaiprovence.com.

1.6 PRESENTATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS

Une offre technique et tarifaire répondant à l'ensemble des critères demandés dans la partie 2. Description Technique de la Consultation est attendue pour le dépôt.

Il est attendu également par chaque candidat les pièces suivantes en cas de sélection :

⇒ Le RIB du candidat ;

⇒ La copie du ou des jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire ;

⇒ Déclaration concernant le chiffre d'affaires et les références professionnelles du candidat concernant les 3 dernières années ;

1.7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Le candidat peut remettre son offre soit :

- *En mains propres au CFAI ISTRES - Accueil*

A l'attention de Mounir BEN NASR
8 chemin de Capeau
13800 Istres

De 9H à 12H et de 14H à 17H

L'enveloppe extérieure comportera les mentions suivantes :

« *Nom de l'entreprise candidate* »

« NE PAS OUVRIR avant le 11 OCTOBRE 2019 - 17h00 »

Consultation N° 2019-09-01 : « [Achat d'une Solution Logicielle de Supervision Industrielle](#) »

Les plis sont remis contre récépissé. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au cahier des charges ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront remis à leur auteur.

- *Par courrier :*

Les plis sont envoyés en recommandé à l'adresse suivante :

A l'attention de Mounir BEN NASR
CFAI ISTRES
8 chemin de Capeau
13800 Istres

L'enveloppe extérieure comportera les mentions suivantes :

« *Nom de l'entreprise candidate* »

« NE PAS OUVRIR avant le 11 OCTOBRE 2019 - 17h00 »

Consultation N° 2019-09-01: [Achat d'une Solution Logicielle de Supervision Industrielle](#)

Les dossiers doivent impérativement **être réceptionnés** avant la date limite et l'heure fixée au cahier des charges. Ceux qui parviendraient après ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

- *Dépôt électronique d'offres :*

La seule remise des offres dématérialisées n'est pas autorisée. Une copie numérique est néanmoins souhaitée par l'acheteur en complément de l'offre papier. Le candidat enverra la copie à l'adresse suivante : accueil@cfaiprovence.com

1.8 SELECTION DES PRESTATAIRES

Après analyse du dossier des candidats, le CFAI d'Istres choisira l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères suivants :

- **Critère 1** : Valeur technique de l'équipement (pondération 30%)
- **Critère 2** : Valeur pédagogique-qualité des travaux pratiques proposés (pondération 30%)
- **Critère 3** : Prix (pondération 30%)
- **Critère 4** : Qualité de la formation proposée : durée, programme, lieu (pondération 10%)

La sélection du prestataire sera réalisée par le CFAI ISTRES. Un bon de commande sera envoyé au fournisseur avec une date prévisionnelle de livraison des achats au 30 OCTOBRE 2019.

Le CFAI d'Istres se réserve le droit de déclarer le marché infructueux ou sans suite ou de décaler la commande dans un maximum de 6 mois.

1.9 INFORMATIONS DIVERSES

- Le financement du CFAI d'ISTRES sur le projet PIA PERF est réalisé en partie par des aides publiques régionales et nationales par la Caisse des Dépôts et de Consignation et le Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur
- L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).
- Les propositions doivent être rédigées en langue française
- Les variantes ne sont pas autorisées
- Le délai de validité des offres remises est de 60 jours

La participation à cette consultation vaut acceptation sans restriction du présent cahier des charges.

2 DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA CONSULTATION

2.1 OBJET

Pour sa filière Energie-Maintenance, le CFAI d'Istres souhaite acquérir une Solution Logicielle de Supervision Industrielle d'apprentissage et de démonstration de « l'Industrie de Futur ». L'objet du marché est donc l'acquisition d'une Solution Logicielle de Supervision Industrielle.

2.2 CARACTERISTIQUES DE LA SOLUTION LOGICIELLE :

- 1- Elle doit être capable de prendre en charge à la fois les fonctions de Supervision industrielle, SCADA, MES et IIoT, et ainsi d'intégrer tous les processus de l'entreprise. Elle doit fournir une infrastructure technique industrielle de développement rapide totalement ouverte, collaborative, et sécurisée.
- 2- Elle doit être « responsive » pour la Supervision, le SCADA, le MES et l'Internet Industriel des Objets. Elle doit être conçue pour fonctionner sur n'importe quel type d'équipements.
- 3- Elle doit, à la fois être ouverte sur tous les systèmes de contrôle commande existants, mais aussi conçue pour intégrer la masse de données provenant de solutions IoT.

Cette solution pilotera en temps réel nos équipements.

- 4- Cette solution devra avoir un environnement de développement hébergé dans le Cloud AZURE de Microsoft.

2.3 COMPLEMENTS DE PRESTATION :

- La formation des formateurs,
- La notice d'utilisation et d'installation en français,
- Des précisions sur l'assistance technique (coût, délais, ...).
- Des précisions sur les mises à jour pour une durée à définir.